

RECOMMANDATION UIT-R V.608-2

SYMBOLES LITTÉRAUX POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

(1982-1990-1993)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'afin de faciliter la lecture des documents traitant de la technique des télécommunications, il est essentiel d'utiliser des notations simples formant un ensemble cohérent et dont la signification soit bien définie; qu'il y a, de plus, intérêt à utiliser, dans la mesure du possible, des notations universellement adoptées;
- b) que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et le Comité d'études N° 25 de la Commission électrotechnique internationale (CEI) normalisent les symboles littéraux,

recommande

1 que les différents organes de l'UIT, les administrations et les exploitations privées reconnues dans leurs relations mutuelles utilisent dans la mesure du possible, dans toutes les langues, les symboles littéraux et les notations recommandées par l'ISO et la CEI pour représenter les grandeurs physiques et les opérations mathématiques.

NOTE 1 – Référence des publications pertinentes:

Norme internationale ISO 31: «Grandeurs et unités» (1992)

Parties de la Norme ISO 31 qui présentent le plus d'intérêt pour les télécommunications:

- 31-0 (Principes généraux)
- 31-1 (Espace et temps)
- 31-2 (Phénomènes périodiques et connexes)
- 31-5 (Électricité et magnétisme)
- 31-6 (Lumière et rayonnements électromagnétiques connexes)
- 31-7 (Acoustique)
- 31-11 (Signes et symboles mathématiques à employer dans les sciences physiques et dans la technique)

Norme internationale CEI 60027: «Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique»

- 27-1 (1995) (Généralités) (6^e édition)
 - Amendement 1 à 60027-1 (1997)
 - 27-2 (2000) (Télécommunications et électronique) (nouvelle édition en cours de publication)
 - 27-3 (1989) (Grandeurs et unités logarithmiques) (voir la Recommandation UIT-R V.574)
 - Amendement 1 à 60027-3 (2000)
 - 27-4 (1985) (Grandeurs relatives aux machines électriques tournantes)
-

